

Ville de Montréal

Service des travaux publics et
de l'environnement

700, rue Saint-Antoine Est
Montréal (Québec) H2Y 1A6

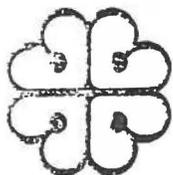
Le 16 mars 2001

Modernisation de la rue Notre-Dame à Montréal
par le ministère des Transports

Montréal

AUD6211 06 057

Monsieur Paul-André Fournier
Directeur
Direction de l'île-de-Montréal
Ministère des Transports du Québec
800, Place Victoria, 13^e étage
Case postale 395
Montréal (Québec)
H4Z 1J2



Objet: Projet de modernisation de la rue Notre-Dame - Réflexion secteur
Ste-Marie

Monsieur,

Sur la base des préoccupations évoquées lors de l'exercice d'analyse de la valeur du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, et avec le concours des représentants des Services municipaux concernés, nous avons poursuivi la réflexion concernant le secteur Ste-Marie.

Par la présente, nous vous soumettons l'état de cette réflexion, sous forme d'une nouvelle proposition, qui cherche à concilier autant les objectifs du ministère des Transports (MTQ) que ceux de la Ville de Montréal qui ont été dictés par la décision du comité exécutif du 22 décembre 1999.

...2

Principalement, cette proposition:

- observe les contraintes techniques du MTQ (dalle de 240 mètres, localisation des voies rapides, etc.) dans le but de refléter les mêmes coûts de réalisation;
- offre un réseau local clair et fonctionnel au plan de la circulation et de qualité pour un meilleur cadre urbain, en satisfaisant les besoins en transport régionaux;
- favorise, autant que possible, le développement et l'aménagement des terrains en bordure;
- préserve la rue Notre-Dame comme voie historique continue;
- donne au boulevard René-Lévesque un accès important et reconnaissable à titre d'entrée prestigieuse du centre-ville;
- minimise les impacts dans le secteur des entrées/sorties d'autoroute;
- accorde une importance accrue aux lieux publics et patrimoniaux, tels le parc Bellerive, l'ancienne prison des Patriotes, la station de pompage Craig et le square Papineau.

Nous souhaitons que le ministère des Transports du Québec intègre les éléments de cette proposition à la conception du projet. Par la suite, qu'il procède à l'analyse de cette proposition, qu'il en évalue la faisabilité, les contraintes techniques et les coûts. Pour ce faire, nous sommes disposés à travailler avec vous à la bonification de cette proposition en vue de développer la solution optimale.

Nous profitons de l'occasion pour vous demander des précisions quant aux prochaines étapes à la suite du dépôt de l'étude d'impact, le 2 mars dernier, au ministère de l'Environnement.

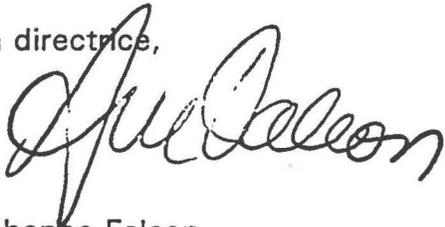
...3

Le 16 mars 2001

Nous souhaitons également connaître les détails des implications de la Ville de Montréal dans cette prochaine démarche.

Dans l'attente prochaine de vos nouvelles, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,



Johanne Falcon

W JF\FL

p.j.

c.c.: M^{mes} Noushig Eloyan, vice-présidente du comité exécutif
Lise Cormier, directrice, Service des parcs, des jardins et des espaces verts
Danielle Rondeau, directrice du Service de la culture
MM. Guy Coulombe, directeur général
Pierre Bouchard, directeur du Bureau des grands projets
Fabien Cournoyer, directeur du Service du développement économique et urbain
Denis Quirion, directeur du Service de l'habitation
Alain Michaud, directeur du Service de prévention des incendies
André Blain, directeur du Service des immeubles
Gilles Robillard, chef de division, Division de la voirie
Yann Davies, chef de division, Division de la circulation et du transport
Jean Bertrand, chef de section, Section du transport, des requêtes et des permis

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du comité exécutif

 Ville de Montréal	Assemblée du	22 décembre 1999
	Séance(s) tenue(s) le(s)	22 décembre 1999
	Numéro de la résolution	CE99 03227

Sur recommandation de la directrice du Service des travaux publics et de l'environnement, il est

RÉSOLU :

sur la base des documents d'avant-projet déposés par le ministère des Transports du Québec (ci-après appelé «MTQ») le 15 septembre dernier, de bonifier le projet de raccordement de l'autoroute 720 à l'autoroute 25, en y intégrant les éléments suivants :

1. Orientations générales :

- la Ville appuie l'intention du MTQ de réaménager à court terme la rue Notre-Dame. Il s'agit d'un investissement public majeur dans les quartiers du sud et de l'est de Montréal, dont les impacts seront considérables pour l'avenir. Les secteurs Sainte-Marie et du parc Champêtre sont considérés prioritaires;
- le projet du MTQ devra être conçu de manière à prévoir un raccordement au réseau local adéquat au plan de la circulation et de qualité pour un meilleur cadre urbain;
- la proposition qui sera retenue par le MTQ devrait permettre de développer les abords de la rue Notre-Dame, à des fins résidentielles, sur la majeure partie de son parcours dans les quartiers Sainte-Marie, Hochelaga et Maisonneuve;
- ce projet devra améliorer l'impact environnemental de l'actuelle rue Notre-Dame, notamment en ce qui concerne le bruit de la circulation.

2. Orientations particulières :

a) secteur Sainte-Marie :

- privilégier l'implantation d'une dalle plus longue au-dessus des voies routières qui s'étendrait préférablement de l'avenue Papineau jusqu'à la rue Frontenac. La présence d'une plus longue dalle à cet endroit permettrait :
 - de rétablir l'accessibilité entre le quartier, le fleuve, et le parc Bellerive;
 - d'exploiter et de développer le potentiel de mise en valeur de la fenêtre sur le fleuve et des lieux publics existants pour le bénéfice du quartier;
- assurer la mise en valeur des éléments culturels présents dans le secteur, tels que la station de pompage Craig.

b) parc Champêtre :

- allonger vers l'ouest la dalle qui surplombe les voies routières pour une mise en valeur optimale de la caserne Letourneux;
- intégrer au niveau du concept d'aménagement du parc Champêtre le site appartenant à la Ville, localisé entre les avenues Letourneux et de La Salle;
- reconnaître la caserne Letourneux comme un lieu et un pôle d'interprétation du secteur.

c) liens cyclables et piétonniers :

- considérer le raccordement des liens cyclables et piétonniers à l'ouest de la rue Fullum, dans l'emprise du MTQ, vers la rue Notre-Dame et le Vieux-Montréal;
- considérer, dans l'éventualité du déplacement dans le Port de Montréal des voies du CP, à l'est de la rue Bercy, un raccordement de la voie cyclable à la Route verte envisagée dans l'axe nord-sud en prévoyant aux plans de construction du nouveau viaduc traversant les voies ferrées du CP l'espace requis pour l'aménagement d'une voie cyclable;
- préserver le lien cyclable existant vers le centre-ville, via le boulevard René-Lévesque;
- maintenir les accès nord-sud entre le secteur Sainte-Marie et les lieux publics;
- considérer le raccordement des liens cyclables et un passage piétonnier à l'est de l'avenue Haig, via l'emprise et le viaduc du CN pour un raccordement éventuel au réseau cyclable existant de la rue Notre-Dame;
- développer et favoriser un concept de lien cyclable qui préserve au maximum le patrimoine végétal existant;
- demander au MTQ, dans le cadre de ses négociations avec le CN, d'acquérir les terrains de l'emprise ferroviaire (de la cour du CN à l'avenue Bennett) nécessaires au développement par la Ville d'un lien cyclable qui permettrait la mise en valeur du pôle Maisonneuve.

d) parc Dézéry :

- maintenir le caractère local du parc Dézéry et préserver dans son emprise actuelle la rue au sud du parc de façon à conserver la superficie du parc et de ses aires de jeux;
- minimiser les interventions au parc Dézéry au profit des secteurs Sainte-Marie et Champêtre, bien qu'il pourrait être souhaitable d'agrandir le parc Dézéry sur dalle vers le sud.

e) axe de raccordement de la rue Notre-Dame à l'avenue Souigny (axe CN ou axe Dickson), le choix de l'axe devant se faire en fonction des critères suivants :

- protéger du bruit routier les secteurs résidentiels existants et à développer (secteur Viauville);
- faciliter le développement et la mise en valeur des espaces industriels, et favoriser le maintien ou l'expansion des entreprises en place;

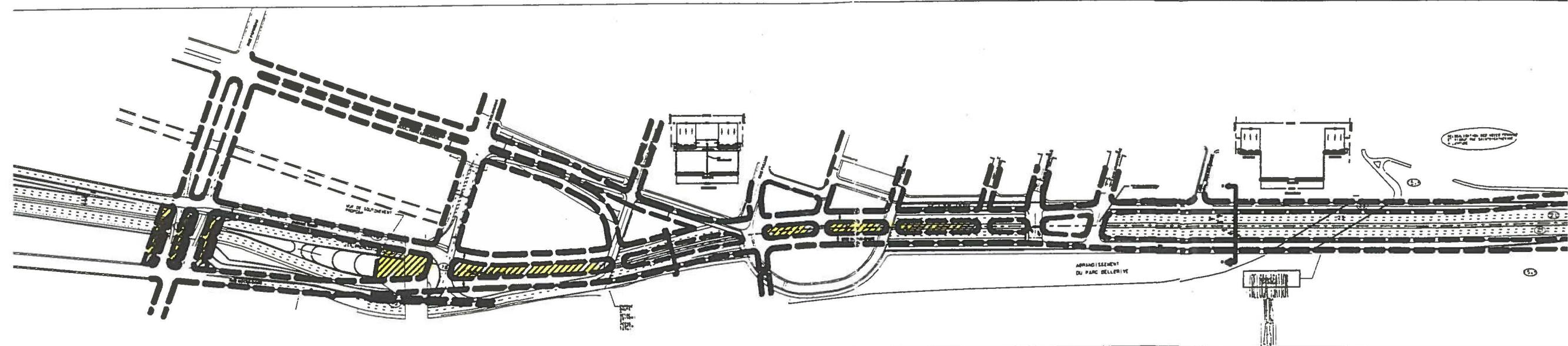
- favoriser la desserte du Port de Montréal et canaliser la circulation des camions sur le nouveau lien;
- permettre des échanges adéquats entre la zone industrielle et le secteur nord;
- maintenir un accès adéquat à la rue Notre-Dame et solutionner les problèmes de circulation du secteur (intersection Dickson/Notre-Dame en particulier);
- assurer une desserte directe avec le secteur nord des installations de la Ville localisées sur la rue Dickson;
- recourir au tunnel dans ce secteur que dans le cas d'une réelle nécessité, sinon réduire la longueur du tunnel afin de réduire les coûts.

S990775006
700.002
NP/jn

-- Signé par Hélène DRAPEAU/MONTREAL le 2000-01-07 09:35:30, en fonction de /MONTREAL.

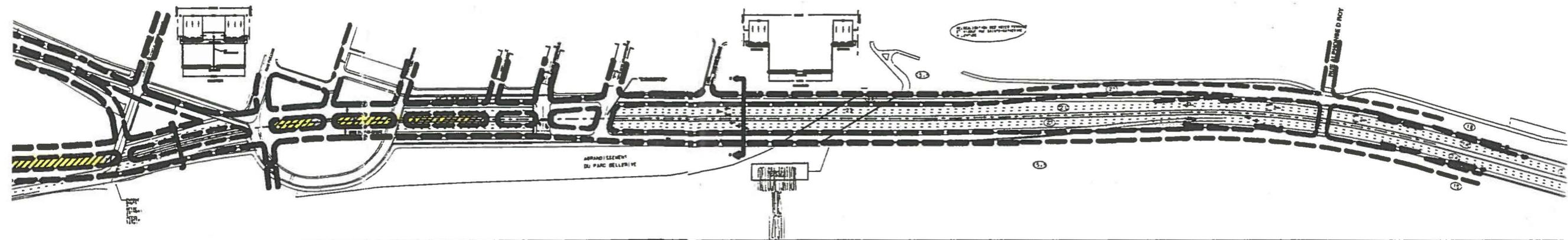
Hélène DRAPEAU

Assistante-greffière



RÉFLEXION SECTEUR STE. MARIE

- mars 2001 -



 localisation des dalles.